

## 2021\_CT2\_616

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Forêt - AVIS - Grand Site Sainte-Victoire - Renouveau de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à APIDAE et paiement de la cotisation 2022**

---

Le 9 décembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, Chemin des Rigauds à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président du Territoire, le 2 décembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BRAMOULLÉ Gérard – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – SLISSA Monique – TAULAN Francis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BIANCO Kayané donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CORNO Jean-François – BOULAN Michel donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BUCHAUT Romain donne pouvoir à GARCIN Eric – BURLE Christian donne pouvoir à GRANIER Hervé – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – MERCIER Arnaud donne pouvoir à MARTIN Régis – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RUIZ Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – VENTRON Amapola donne pouvoir à FREGEAC Olivier – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau  
Forêt**

■ Séance du 9 décembre 2021

**06\_2\_01**

■ **Grand Site Sainte-Victoire - Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à APIDAE et paiement de la cotisation 2022**

Monsieur le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

### Patrimoine naturel, agriculture, viticulture, ruralité

#### ■ Séance du 16 décembre 2021

9675

#### AGRI-001-16/12/2021-BM

#### ■ Grand Site Sainte-Victoire - Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à APIDAE et paiement de la cotisation 2022

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le système départemental d'informations touristiques, PATIO, est constitué par une base de données informatique, gérée et alimentée par différents acteurs publics ayant une vocation de promotion touristique et historiquement animé par Provence Tourisme depuis 1997.

La Direction Grand Site Concors Sainte-Victoire est depuis 2014 contributeur PATIO pour les Communes de Beaurecueil, Le Tholonet, Saint-Marc-Jaumegarde et Saint-Antonin-sur-Bayon, et utilise ces données dans le cadre des services rendus par ses structures d'accueil du public : Maison du Grand Site à Vauvenargues et Kiosque d'information de Bimont à Saint-Marc-Jaumegarde.

En 2019 la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur a engagé l'ensemble des utilisateurs de PATIO à recourir à une nouvelle plateforme commune, APIDAE, outil équivalent à PATIO dans ses fonctionnalités et permettant de rechercher l'offre touristique au-delà des frontières des Bouches-du-Rhône. Provence Tourisme et la Région Sud ont ainsi proposé un processus de transition progressif de PATIO vers APIDAE avec un remplacement effectif depuis le 31 décembre 2020.

Cependant, si l'ensemble des coûts relatifs à PATIO était auparavant supporté par Provence Tourisme, APIDAE est un logiciel soumis à une adhésion annuelle de la part des structures utilisatrices.

L'objectif initial du réseau APIDAE était de mutualiser des moyens pour développer une plateforme de travail collaborative afin de créer, enrichir, lier et exploiter de la donnée touristique, dans un écosystème de services numériques ouvert. Au vu du développement de ses activités, APIDAE a choisi de se constituer en société. La Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme (Scic SA), société à capital variable, Apidae Tourisme, a été créée le 11 février 2020.

L'adhésion à APIDAE est soumise au paiement d'une cotisation annuelle donnant accès à l'équivalence de toutes les fonctions qui existaient sur PATIO et permettant de s'inscrire dans la dimension régionale animée par la Région Sud :

- des socio-professionnels (hébergeurs, restaurateurs, prestations culturelles, organisateurs d'événement) et leurs activités, manifestations y sont référencés ;

- la totalité des informations touristiques utiles sont saisies (pour du conseil, de la diffusion, voire des études...);
- la base de données peut également être ensuite utilisable sur des sites de diffusion.

L'adhésion à APIDAE est soumise au paiement d'une cotisation annuelle de 1 440 euros HT selon la tarification applicable aux parcs naturels régionaux ou nationaux en 2022.

Il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle son adhésion à APIDAE pour le Grand Site Concors Sainte-Victoire et paye la cotisation correspondante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier métropolitain ;
- La délibération n°AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Concors Sainte-Victoire ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 9 décembre 2021.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence adhère à APIDAE afin de contribuer au recensement, à la qualification et à la diffusion de l'information touristique.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme APIDAE et le règlement de la cotisation annuelle de 1 440 euros HT soit 1 728 euros TTC pour l'année 2022.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 76, sous réserve de l'adoption du budget principal métropolitain et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2022.

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué,  
Forêts et Paysages

Philippe ARDHUIN

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Forêt - AVIS - Grand Site Sainte-Victoire - Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à APIDAE et paiement de la cotisation 2022**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	48
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Pour	48
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Gérard BRAMOULLÉ**



Signé, le 14 DEC. 2021